

**GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX DES
PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS
TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT
SANS DISCRIMINATION**

CCW/GGE/VII/2/Rev.1
4 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Septième session
Genève, 8-12 mars 2004
Point 5 de l'ordre du jour provisoire révisé

Projet de programme de travail révisé

Proposition du Président désigné

Lundi 8 mars 2004	10 h 00 – 13 h 00	Observations liminaires: – du Président désigné – du Coordonnateur pour la question des restes explosifs des guerres – du Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel
	15 h 00 – 18 h 00	Mines autres que les mines antipersonnel
Mardi 9 mars 2004	10 h 00 – 13 h 00	Mines autres que les mines antipersonnel (Réunion des experts militaires)
	15 h 00 – 18 h 00	Mines autres que les mines antipersonnel
Mercredi 10 mars 2004	10 h 00 – 13 h 00	Mines autres que les mines antipersonnel
	15 h 00 – 18 h 00	Restes explosifs des guerres
Jeudi 11 mars 2004	10 h 00 – 13 h 00	Restes explosifs des guerres (Réunion des experts militaires)
	15 h 00 – 18 h 00	– Restes explosifs des guerres
Vendredi 12 mars 2004	10 h 00 – 13 h 00	– Examen des solutions qui pourraient être adoptées pour promouvoir le respect des dispositions de la Convention – Restes explosifs des guerres (conclusion) – Mines autres que les mines antipersonnel (conclusion) – Examen des solutions qui pourraient être adoptées pour promouvoir le respect des dispositions de la Convention (conclusion)
	15 h 00 – 18 h 00	– Adoption du rapport d'activité – Clôture de la session
